

ASSOCIATION

PROMOTION DE LA MÉDECINE HOMÉOPATHIQUE

Lettre N° 13 - Mars 1998

ÉDITORIAL

Nous remercions tous ceux, très nombreux, qui ont déjà réglé leur cotisation pour l'année civile 1998 ; certains y ont ajouté un don, croyez que nous apprécions cette aide financière supplémentaire qui nous est très précieuse. Tous les adhérents à jour de leur cotisation trouveront, en même temps que la Lettre n° 13, leur carte d'adhérent annuelle. Nous vous informons que nous avons éliminé de nos fichiers tous ceux qui n'ont pas réglé leur cotisation 1997.

Nous souhaiterions pouvoir augmenter sensiblement le nombre de nos adhérents actifs car la défense de l'homéopathie passe par une association de « consommateurs » puissante. Cela est d'autant plus nécessaire actuellement que des articles, parfois virulents, viennent de paraître à la suite de la demande du Conseil de l'Ordre des Médecins de reconnaître officiellement l'homéopathie. Nous vous tiendrons informés dans la prochaine lettre. Faites-nous connaître autour de vous, indiquez-nous les coordonnées de vos amis, photocopiez-leur les dernières lettres pour les informer et, surtout, n'oubliez pas de leur parler des bons résultats que vous obtenez personnellement.

Nous tenons à revenir sur les problèmes afférant à la diffusion de la Lettre n°12 ; et, tout d'abord, nous voulons remercier tous ceux qui nous ont aimablement signalé des anomalies (envoi de plusieurs lettres à la même adresse, erreur dans les noms ou les adresses, timbrage trop élevé...). Nous sommes intervenus auprès de la société à qui nous avons commandé le travail dès que nous sommes aperçus de ces erreurs. Soyez rassurés : compte tenu du préjudice occasionné, et après quelques négociations, la saisie des adresses, les copies, les enveloppes, le routage et la composition ne nous ont pas été facturés ; seuls des affranchissements de base à 2,50 F, c'est-à-dire inférieurs au tarif en vigueur pour ce genre d'envoi, nous ont été facturés. Nous tenons à la disposition de ceux qui le souhaitent la lettre d'excuse et la facture. Comme toujours, vous voudrez bien joindre une enveloppe timbrée à votre adresse à toute lettre demandant une réponse.

Nous recevons toujours du courrier nous demandant des réponses à une consultation précise : nous vous rappelons que l'Association n'est pas habilitée à se substituer aux médecins ; nous vous l'avions déjà indiqué dans les lettres précédentes. Nous vous rappelons également que pour connaître les médecins homéopathes de votre région, nous vous conseillons d'écrire au Syndicat National des Médecins Homéopathes Français :

Domus Medica - 60, boulevard Latour-Maubourg 75007 PARIS.

G. ADEMA

Adresse courrier : 52, rue Lieutenant-Colonel Prévost - 69006 LYON

ASSOCIATION PROMOTION DE LA MÉDECINE HOMÉOPATHIQUE
BULLETIN D'ADHÉSION 1998

Nom : Prénom :
Profession :
Adresse :

adhère ou renouvelle mon adhésion à la PMH en tant que :

- Membre actif et verse ma cotisation de 100 francs pour 1998.
 Membre bienfaiteur et verse ma cotisation de 500 francs pour 1998.

Date :

Signature :

A RENVOYER AU : 52, rue Lieutenant-Colonel Prévost - 69006 LYON

« UN GRANULE SOUS LA DENT »

LA BOUCHE

Elle parle, elle goûte, elle respire, elle embrasse, elle reçoit l'information homéopathique.

C'est un lieu d'*Échange, de Symbolique, d'Émotionnel, de Plaisir.*

On peut aussi la comparer au tableau électrique d'une maison, avec des fusibles (les dents) qui correspondent à des secteurs particuliers de l'organisme, lesquels fusibles pourront « sauter » pour éviter la sur-tension !

En d'autres termes, la tension (de quelque ordre qu'elle soit) pourra s'amortir dans le tissu buccal ; par exemple : un aphte au lieu d'un ulcère de l'estomac.

On retrouve cette « projection des organes » dans d'autres spécialités : auriculothérapie, iridologie, réflexologie plantaire...

COMMENT CHOISIR ?

Avant tout sur les modalités

d'amélioration (par le chaud : Arsenicum Album) ; d'aggravation (par l'humidité : Dulcamara ; par l'orage : Rhododendron).

d'horaires (douleur de dents de sagesse, la nuit, en été : Arsenicum Album)

d'apparition : DEPUIS QUAND ? POURQUOI ? COMMENT ?

* Ne jamais oublier de rechercher les troubles organiques concomitants ; (cystite, constipation... ; la dent ne sera que l'écho du dérèglement physiologique et le traitement de la dent se fera donc par le traitement du signe général)

symptomatiques (l'arthrite dentaire améliorée en serrant les dents : Bryonia)

+ et tous les classiques de l'inflammation (Belladonna, Ferrum Phos...), de la douleur (Aconit, Hypericum...), de l'infection (Pyrogenium, Arsenicum Album... - Hepar Sulfur : prudence !-), de l'anxiété (Gelsemium, Silicea/anesthésie...)

On trouvera dans la littérature des médicaments très symptomatiques mais trop limitatifs ; le mieux c'est de soigner le terrain et de s'aider de la bouche pour en faire le diagnostique ; Tirez la langue !

Le Terrain.

On peut lire grâce aux dents l'histoire de l'individu. En effet :

1/ on est dans le tissu dur, donc dans la Structure, la base de l'individu ;

2/ comme un arbre, la dent a des racines, elle a poussé dans le champ de la conscience, et elle garde les traces de cette évolution.

En médecine chinoise, la bouche est avec : Rate (immunité), Pancréas (les sucres) et Estomac (la digestion).

LES TRUCS !

- Aphtes et herpès : Rhus Toxicodendron en 15 CH, 3 granules au coucher, 3 jours
- Aphtes et goût métallique : Argentum Nitricum en 15 CH, 3 granules au coucher, 3 jours
- Poussées dentaires chez l'enfant : Chamomilla 9 CH, systématiquement,
 - + Sédatif pc 7 CH s'il dort mal
 - + Thymuline 9 CH si bronchite
 - + Belladonna 7 CH si joue rouge, chaude...

L'AMALGAME

Sa composition : 50% de Mercure + 50% d'alliage de poudre d'Argent, de Zinc, d'Etain et de Cuivre. La Faculté avec un Grand F (qui, comme disait Coluche, n'a plus toutes ses facultés depuis longtemps) clame qu'il « n'y a aucun danger avec l'amalgame ».

Le Ministère de l'Environnement, lui, va prochainement imposer des récupérateurs à déchets d'amalgame, en aval des fauteuils des dentistes... pour que le mercure contenu ne parte pas dans les rivières !!!

Pour éclairer le ridicule de la situation, précisons que, lorsque vous vous rincez la bouche, votre sens civique devrait vous faire avaler l'eau : dans le cas contraire, en la recrachant dans votre lavabo vous pollueriez nos rivières !

1/ Le cas de l'Argent

Argentum Metallicum 9 CH est une dilution d'argent ; pour l'imager, cela représenterait un gramme d'argent dans une piscine.

L'argent de votre amalgame représente, lui, une quantité équivalente à un gramme dans un verre d'eau. Il n'est pas toxique dans une optique médicale. Toutefois, pour un homéopathe, il peut délivrer une information négative et générer une pathologie de type Argentum.

On retrouve donc parfois des aphtes Argentum causés par les obturations métalliques de la bouche, surtout si le patient est « pressé par le temps qui fuit » (le lapin d'Alice au Pays des Merveilles).

2/ Le cas du Mercure

C'est un métal lourd, liquide, instable.

Au carrefour de l'homéopathie et de la médecine chinoise, il se place comme ambassadeur de la rate, nous avons vu que la bouche se situe aussi dans ce système.

Que penser alors à long terme de la mise en place de mercure dans les dents, même si à court terme on ne peut établir l'existence « scientifique » de conséquences néfastes ?

Restons sereins ! Il s'agit là d'utiliser notre Droit à la critique, ne pas prendre pour « argent » comptant ce que dit la Faculté. Pour autant ne sombrons pas dans l'alarmisme, on vit très bien avec des « plombages », ils ne sont pas la cause directe de pathologies, mais ils peuvent en être le déclencheur sur un terrain réactif.

De toute manière, Mercurius Solubilis se retrouve dans 50% de mes prescriptions de 1^{ère} intention en Aigu.

Dr Christian Lair, Dentiste « Curieux ».

COURRIER DES LECTEURS

Dans la Lettre n°12, nous vous proposons d'introduire un courrier des lecteurs et de nous envoyer vos questions d'ordre général ; vous avez été nombreux à apprécier cette initiative et nous avons été agréablement surpris de recevoir un aussi grand nombre de questions.

Nous avons constaté que certaines reviennent systématiquement, nous les traiterons donc en priorité. Pour vous répondre, nous nous adressons à des personnes compétentes en la matière (médecins, pharmaciens, laboratoires...).

Aujourd'hui, nous ouvrons cette rubrique, tout d'abord, avec deux questions auxquelles a bien voulu répondre le Docteur Jocelyne GRECO, médecin homéopathe.

➔ Pourquoi les oligo-éléments ne sont-ils plus remboursés, les uns après les autres ?

« La décision du déremboursement de certains oligo-éléments a été prise arbitrairement par le Ministère de la Santé qui a décrété que l'efficacité de cette thérapeutique n'était pas prouvée scientifiquement, et donc qu'il s'agissait de médicaments de confort. Certains oligo-éléments comme le Cuivre, le Cuivre-Or-Argent, le Lithium, le Magnésium, le Manganèse, le Zinc-Nickel-Cobalt sont encore remboursés à 35%.

(Le laboratoire LABCATAL nous a rajouté que cette décision avait été prise unilatéralement et sans concertation).

➔ Le sucre contenu dans les granules ou dans les doses, peut-il avoir une influence sur le taux de glycémie ?

« Les granules sont de petites sphères de saccharose et de lactose de 50 milligrammes environ. La quantité de saccharose est donc infime et n'entraîne aucune modification de la glycémie. Les traitements homéopathiques peuvent être prescrits aux patients diabétiques sans crainte d'effet indésirable ».

Enfin nous terminons par une question pratique à laquelle Monsieur Y.P., pharmacien, a répondu.

➔ À quoi correspondent les chiffres : 5 CH, 7 CH, 15 CH...

« Ces chiffres ne sont pas des dosages, mais correspondent à des dilutions : 15 CH n'est pas trois fois plus fort que 5 CH.

On emploie une basse dilution (4 ou 5 CH) pour traiter des symptômes locaux ; exemple : Arnica 5 CH, pour un choc physique, quand on se cogne.

On emploie une dilution moyenne (7 ou 9 CH) pour traiter des symptômes généraux ; exemple : Arnica 9 CH, pour prévenir ou réduire des courbatures musculaires résultant d'efforts physiques. Enfin, on réserve les hautes dilutions (15 ou 30 CH) pour les signes psychiques, nerveux, ou pour les cas chroniques ; exemple : Arnica 30 CH, pour un choc psychique ».